A dessein d'améliorer la recherche, le classement et la publication des données scientifiques et de pourvoir à l'organisation générale par les commissions, des recherches en collaboration, une section des programmes de recherches et des publications a été créée et celui qui la dirige est tenu de faire rapport directement au président. En plus d'administrer la bibliothèque, cette section est aussi chargée d'éditer le Canadian Journal of Research, organe mensuel du Conseil.

Il existe aussi une section des codes et spécifications qui s'occupe principalement du code national de la construction et des travaux du Comité canadien des normes pour les achats de l'Etat.

Les services administratifs sont placés sous la direction du secrétaire-trésorier.

Dès ses débuts, le Conseil National de Recherche s'est rendu compte qu'il importait de tirer parti des connaissances et des talents d'organisation des techniciens attachés aux universités, aux ministères du gouvernement et aux entreprises industrielles. L'institution des commissions associées a fourni le moyen d'utiliser les services de ces savants.

Les commissions associées, organes de coordination des recherches.— Les commissions associées se composent de représentants d'institutions intéressées à certaines recherches, de spécialistes attachés aux ministères également intéressés du Gouvernement fédéral et de membres du personnel du Conseil National de Recherche. Leur mission consiste à diriger les recherches effectuées en collaboration sur les problèmes qui leur sont confiés, désigner les personnes et les laboratoires qui doivent se charger des diverses parties du programme, déterminer les objectifs à atteindre et coordonner les résultats obtenus.

Ces organismes ont été créés pour répondre à une nécessité bien définie. Ainsi, par exemple, la Commission associée de sylviculture fut formée en 1935 à la suite d'une réunion conjointe de la Société Canadienne des Ingénieurs Forestiers et de la section sylvicole de l'Association Canadienne de la Pulpe et du Papier. A cette conférence on avait fait remarquer que le nombre des organismes s'occupant de recherches sylvicoles avait fait naître la nécessité de coordonner et d'harmoniser les investigations poursuivies ainsi que les résultats obtenus. L'assemblée adopta une résolution par laquelle elle demandait au Conseil National de Recherche d'entreprendre cette coordination. On convoqua alors en conférence tous les organismes canadiens intéressés aux recherches sylvicoles pour étudier la question et, comme résultat, on vit naître la Commission associée dont il est question plus haut. cette époque les divers organismes qui y sont représentés ont collaboré étroitement à la préparation des programmes ainsi qu'à l'exécution des travaux. Le Service Forestier fédéral a poursuivi certaines investigations sur des questions relevant particulièrement de la compétence de son personnel; parmi celles-ci se trouvent: le classement des lots; la génétique forestière; la protection des forêts contre l'incendie, et le reste. D'autres organismes en relation avec la Commission fournissent leurs services lorsque la chose est nécessaire. Ainsi, par exemple, sous la direction de la Commission, on a exécuté aux laboratoires du Conseil des travaux portant sur l'utilisation des hormones des plantes dans la radication des boutures, le perfectionnement d'appareils pour déterminer le degré des risques d'incendie forestier, l'essai d'appareils contre l'incendie ainsi que certains problèmes de la radio.

La Commission associée de recherches sur les grains fut créée en 1926 et associée au Ministère fédéral de l'Agriculture ainsi qu'au Conseil National de Recherche. Elle compte, parmi ses membres, des représentants des deux organismes précités aussi bien que des représentants des universités d'Alberta, de Manitoba, de Saskat-